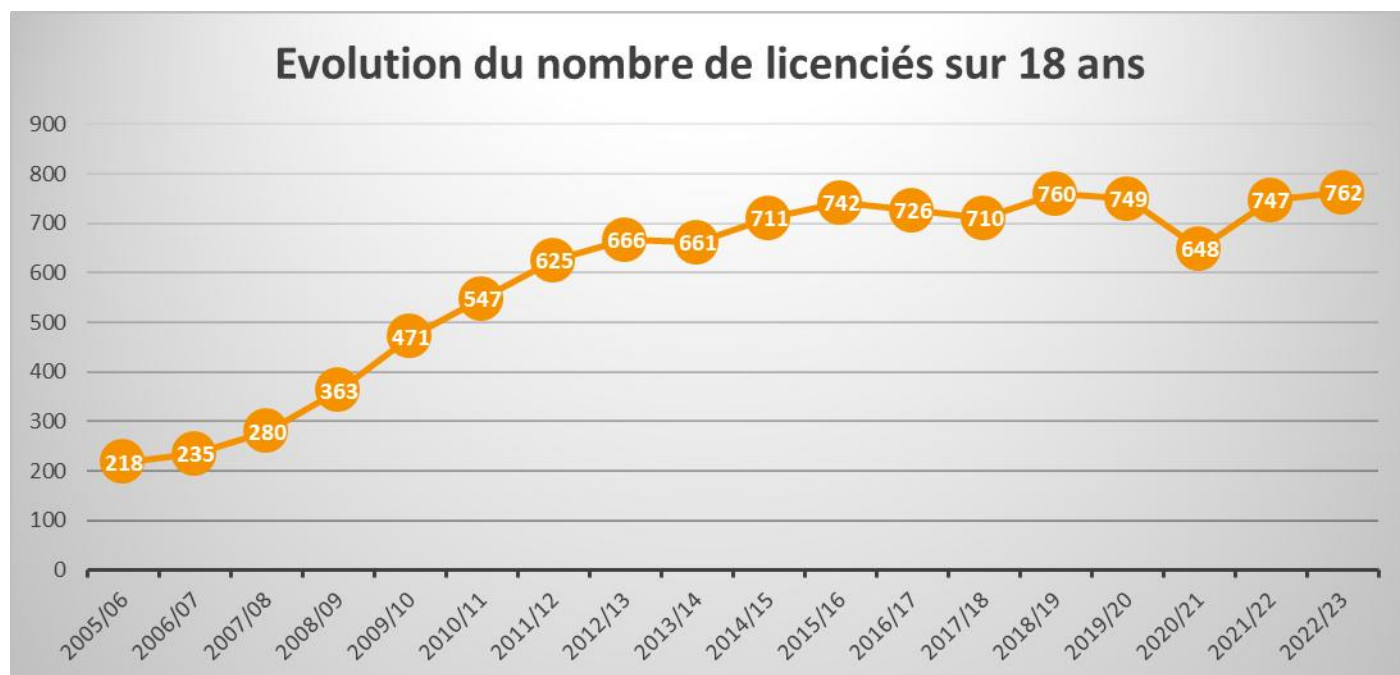


RAPPORT DU SECRETAIRE

Assemblée Générale TOS Athlétisme du 19.01.2024

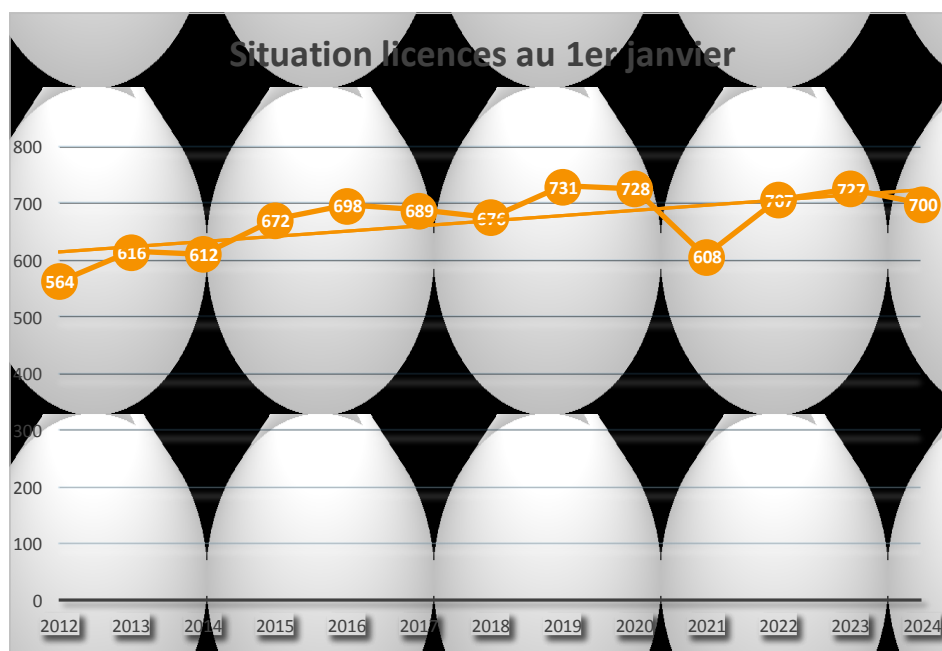
1- Effectifs : le point sur les licences

Le TOS Athlétisme a atteint lors de la saison 2022/2023 un nouveau record du nombre de licenciés avec 762 licences enregistrées (le précédent record était de 760 licences lors de la saison 2018/2019). Nous nous rapprochons peu à peu de la parité hommes/femmes avec 358 athlètes féminines (+12/saison précédente) et 404 masculins (+3). Au TOS Athlétisme, les athlètes sont âgés de 4 à 83 ans.



Taux de renouvellement des licences : 72.02% (538 licences renouvelées sur les 747) contre 76.23 % en 2021/2022

Cette nouvelle **saison 2023/2024** connaît une légère baisse du nombre de licenciés (-3.7%) par rapport à la saison précédente avec 700 licenciés contre 727.

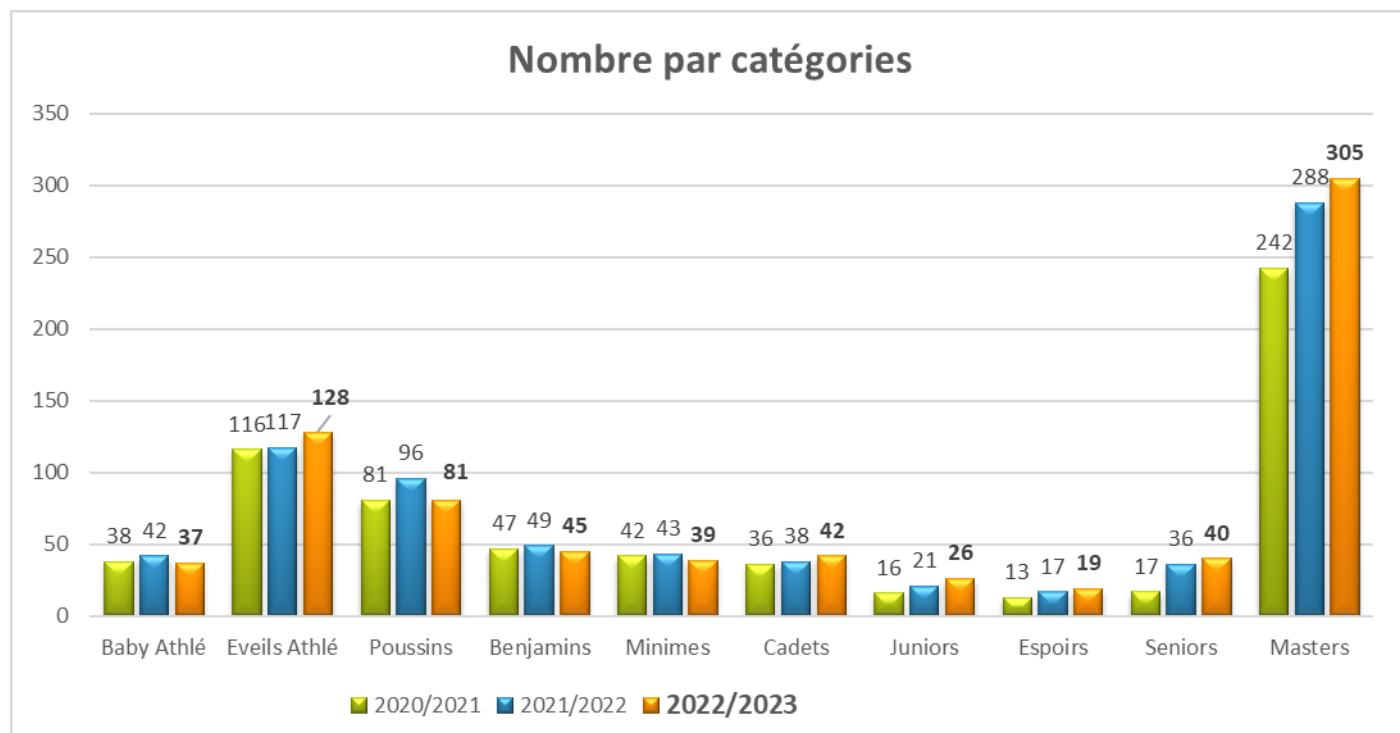


➤ Répartition par catégories

La répartition par catégories des licences enregistrées au 31/08/2023 et comparée aux 2 précédentes saisons vous est présentée dans l'histogramme ci-dessous.

Nous observons une certaine stabilité des catégories Baby Athlé à Seniors et une augmentation plus significative du nombre de Masters (athlètes âgés de plus de 35 ans).

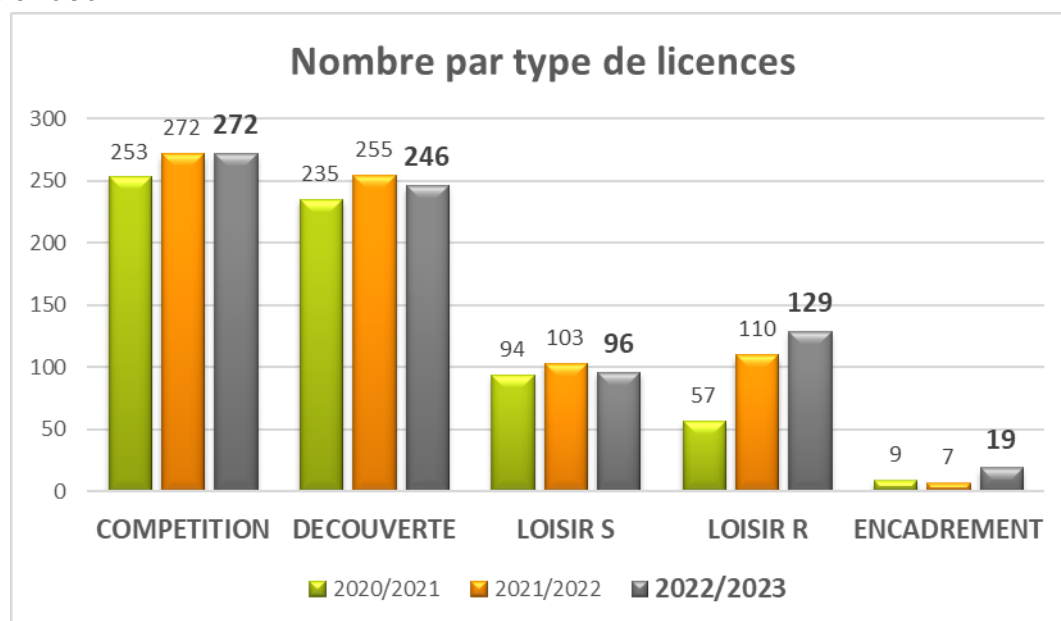
Notre école d'athlétisme (catégories Baby Athlé à Minimes) a perdu quelques athlètes ; ils étaient 330 lors de la saison 2022/2023 contre 347 en 2021/2022. Cette baisse d'effectifs se retrouve dans toutes les catégories excepté les éveils athlétiques, catégorie qui regroupe les enfants âgés de 7 à 9 ans, avec une progression de près de 10% des effectifs.



Répartition par type de licences

Nous observons également une stabilité des licences Compétition, Découverte et Loisir Santé.

En revanche, les licences Loisir Running continuent de progresser avec une augmentation de plus de 17% et celles d'encadrement de + 171%. Ce surcroît de licences Encadrement s'explique par les nombreux parents qui ont suivi des modules de formation d'officiels.



2- Encadrement :

a- Les Entraîneurs

Sur la saison 2023/2023, le TOS Athlétisme comptait 22 entraîneurs (2 entraîneurs salariés, 2 éducateurs sportifs du Groupement d'Employeurs Profession Sport et Loisirs APASSE 10 et 18 entraîneurs bénévoles) qui encadrent tout au long de l'année l'école d'athlétisme, les athlètes de piste et du hors stade, les marcheurs nordiques.

b- Les Officiels :

Chaque club qui engage des athlètes sur des compétitions doit fournir des jurys, sans ceux-ci les athlètes ne peuvent pas participer aux compétitions.

Le TOS Athlétisme comptait 22 juges bénévoles régionaux et fédéraux sur la saison écoulée, soit 6 de plus que la précédente saison.

Le club dispose désormais de 4 juges régionaux Marche Nordique à savoir Rodolphe CRESSONNIER, Jean Claude DUBOIS, Laurent FARIGOUL et Laurent JACQUES.

Nous tenons à remercier tous nos officiels ainsi que les officiels en formation qui ont jugé sur les compétitions de niveau départemental à national (cross, salle, piste et lancers, hors stade et marche nordique).

Tous nos remerciements également aux parents qui sont venus en qualité d'aide juges et/ou aider aux organisations (Kid Athlé, Triathlon Poussins, Meeting, ..)

3- Participation des athlètes aux stages

Le TOS Athlétisme favorise également la participation aux stages de ses athlètes.

Stage de perfectionnement benjamins-minimes à Troyes du 17 au 19/04/2023 organisé par le Comité de l'Aube d'Athlétisme.

Plusieurs athlètes ont pu participer à des stages organisés au Portugal (1 athlète), en Italie (3 athlètes), au Kenya (1 athlète), à Saint Gervais (stage montagne pour 11 athlètes), dans le Doubs (pour 29 marcheurs nordiques), à Vittel (5 athlètes).

4- Promotion du club

Lors de la saison 2022/2023, le TOS Athlétisme a participé :

- Aux Passeports Loisirs jeunes de la ville de Troyes pendant les vacances scolaires,
- En septembre, à la FÊTE du SPORT de Troyes, au VITALSPORT à Lavau, au Kinder Joy of Moving Athletic Days (une opération mise en place par la FFA sous forme de « portes ouvertes » dans les clubs pour la promotion de l'athlétisme des jeunes de moins de 12 ans).

5- Classement du club

En 2023, avec 3 709 points, le TOS Athlétisme, 1^{er} club du département de l'Aube, se maintient à la 10^{ème} place sur 150 clubs au niveau de la Ligue d'Athlétisme de la Région Grand Est (LARGE).

Sur le plan national, le club reste dans le top 100 avec une 93^{ème} place (soit – 4 places par rapport à la précédente saison) sur 1 898 clubs enregistrés à la FFA.

Classement des clubs Ligue Grand Est (LARGE) – 150 clubs enregistrés

Rang	Clubs	Nombre de points saison 2022/2023	Nombre de licenciés	Nombre de points saison 2021/2022
1 ^{er}	Athlétic Vosges Entente Clubs	7 936	770	8 154
2 ^{ème}	Nancy Athlétisme Métropole	7 053	594	7 024
3 ^{ème}	Alsace Nord Athlétisme	6 636	657	6 202
4 ^{ème}	E.F.S. REIMS A	6 400	547	6 249
5 ^{ème}	Pays de Colmar Athlétisme	6 352	641	6 433
6 ^{ème}	Athlétisme Metz Métropole	6 062	363	6 766
7 ^{ème}	Strasbourg Agglomération Athlétisme	5 422	535	5 184
8 ^{ème}	Entente de Haute Alsace	4 798	425	4 632
9 ^{ème}	GRAC Athlétisme	3 980	398	3 974
10 ^{ème}	Troyes OmniSport (T.O.S.)	3 709	366	3 701
11 ^{ème}	Athlé 52	3 280	355	3 071
12 ^{ème}	Entente Grand Mulhouse Athlé	3 060	255	3 117
13 ^{ème}	DAC Reims	2 643	252	2 620
14 ^{ème}	Charleville Mézieres Athlétisme	2 600	261	2 728
15 ^{ème}	Athle Sports Sarreguemines	2 499	219	2 783

Le classement club est établi sur l'année civile.

Chaque Club compte autant de points que l'ensemble de ses licenciés classés.

Le calcul des points acquis s'effectue selon une grille générale qui distingue plusieurs domaines :

- 1. Les points acquis par la performance sportive : Licence Athlé Compétition*
- 2. Les points acquis par la qualification de l'acteur : Toutes licences*
- 3. Les points acquis par les jeunes : Licence Découverte*
- 4. Les points acquis par le loisir : Licence Loisir Running*

Eric CHAMPION

Secrétaire TOS Athlétisme